

---

## Attaché - Externe

---

### Métier

#### - Secteurs d'activité

Ils participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire, social, culturel, de l'animation et de l'urbanisme. Ils peuvent ainsi se voir confier des missions, des études ou des fonctions comportant des responsabilités particulières, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion financière et de contrôle de gestion, de gestion immobilière et foncière et de conseil juridique. Ils peuvent également être chargés des actions de communication interne et externe et de celles liées au développement, à l'aménagement et à l'animation économique, sociale et culturelle de la collectivité. Ils exercent des fonctions d'encadrement et assurent la direction de bureau ou de service.

#### - Diplôme reconnu

#### - Conditions de travail

Les attachés territoriaux exercent leurs fonctions sous l'autorité des directeurs généraux des services des départements et des régions, des secrétaires généraux ou secrétaires des communes ou des directeurs d'établissements publics et, le cas échéant, des directeurs généraux adjoints des départements et des régions, des secrétaires généraux adjoints des communes, des directeurs adjoints des établissements publics ou des administrateurs territoriaux en poste dans la collectivité ou l'établissement.

Les candidats choisissent au moment de l'inscription la spécialité dans laquelle ils souhaitent concourir :

- administration générale
- gestion du secteur sanitaire et social
- analyste des systèmes d'information
- animation
- urbanisme et territoires

#### - Perspectives de carrière

#### - Qualités requises

#### - Conditions d'accès

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires :

- a) d'un diplôme national correspondant au moins à un deuxième cycle d'études supérieures,
- ou
- b) d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique.

#### - Formation conseillée

#### Etudium vous aide à réussir votre concours :

- Délai de réception de votre test d'évaluation : 24h par mail et 48h par courrier postal.
- Délai de correction : 3 jours par mail et une semaine par courrier postal. Chaque correction est effectuée par un expert du cadre d'emploi.
- Durée de formation : parcours de formation établi dès votre inscription en fonction de votre date de concours.
- Garantie d'un programme personnalisé en fonction de votre niveau.
- Suivi pédagogique assuré par des experts des concours.